



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : AIN

Référence : 1000304311

Discipline : P5200 - Génie électrique option électrotechnique (P5200)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0010001W

Nom de l'établissement : Lycée professionnel Alexandre Bérard - Lycée des métiers de l'énergie et de l'habitat

Commune : AMBERIEU-EN-BUGEY

Adresse : 223 rue ALEXANDRE BERARD 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY

Courriel : ce.0010001W@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Le lycée Alexandre Bérard propose un CAP électricien et BAC PRO MELEC (métiers de l'électricité et ses environnements connectés), il a intégré en septembre 2022 l'université des métiers du nucléaire et a ouvert un titre professionnel TEN (technicien d'exploitation de tranches de production nucléaire).

En septembre 2023, un deuxième titre professionnel mécanique robinetterie viendra renforcer l'offre de formation autour des métiers du nucléaire qui va monter en puissance ces prochaines années.

En outre l'offre de formation initiale va évoluer dans les années proches et s'ouvrir sur les carrières du nucléaire.

Missions

Outre une appétence forte dans la filière du nucléaire, il est demandé pour ce poste des connaissances solides sur les domaines liés à la surveillance et à la réalisation des changements de configuration des paramètres d'une installation nucléaire de base.

Il sera demandé au détenteur de ce poste de se former avec l'appui de l'UFPI du CNPE du Bugey à la surveillance de la conformité stricte des paramètres de l'installation nucléaire de base lors de rondes journalières ou lors de programmes d'essais de mise en service ou hors service pour analyser et rendre compte du niveau de sécurité et de sûreté.

Compétences requises

Dans le domaine du nucléaire :

Connaissance de l'architecture générale et description des principaux composants d'une centrale.

Connaissance des interventions sur des installations neuves, dans la modification d'installations existantes ou dans la maintenance.

Connaissance des lois physiques nucléaires pour être capable de justifier les solutions technologiques retenues.

Connaissance des compétences opérationnelles liées au métier d'électricien dans tous les domaines de tension.

Organiser un chantier en intégrant (même partiellement) les risques d'origine nucléaire (habilitations).

Dans le domaine de l'électrotechnique :

Maîtriser les techniques de câblage et la mise en œuvre des équipements et d'installations du domaine du bâtiment et de l'industrie.

Maîtriser les lois de l'électrotechnique pour être capable de justifier les solutions technologiques retenues.

Maîtriser les compétences opérationnelles liées au métier d'électricien / Installations tertiaires et résidentielles / Installations industrielles / Équipements communicants / Installations VDI / Notions de base de haute tension / Titres habilitation.

Mettre en œuvre en toute sécurité les mesures électriques adaptées dans le cadre de la mise en service ou de la maintenance d'un équipement ou d'une installation.

Organiser un chantier et gérer une équipe.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

SAMIA ZERROUDI (Samia.Zerroudi@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.